

Plan de vente provisoire

Lot n° : 6

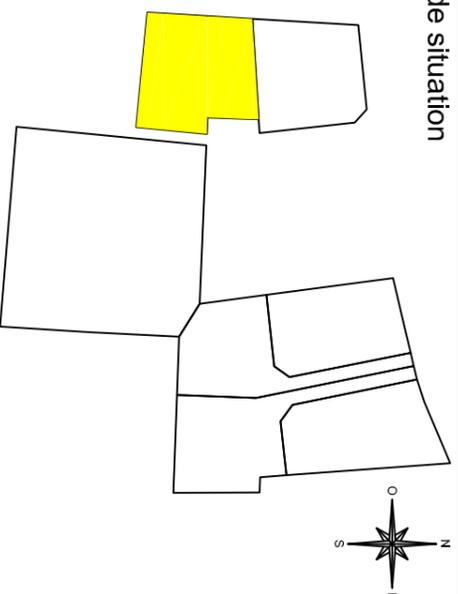
Référence cadastrale : XA n° XX

Surface plancher : 300

Echelle : 1/200

Date de publication : 20 octobre 2023

Plan de situation



Maître d'ouvrage



Tél : 02 35 18 00 21

Bureau d'études V.R.D

SODEREF

Tél : 02 32 71 01 09



Géomètre

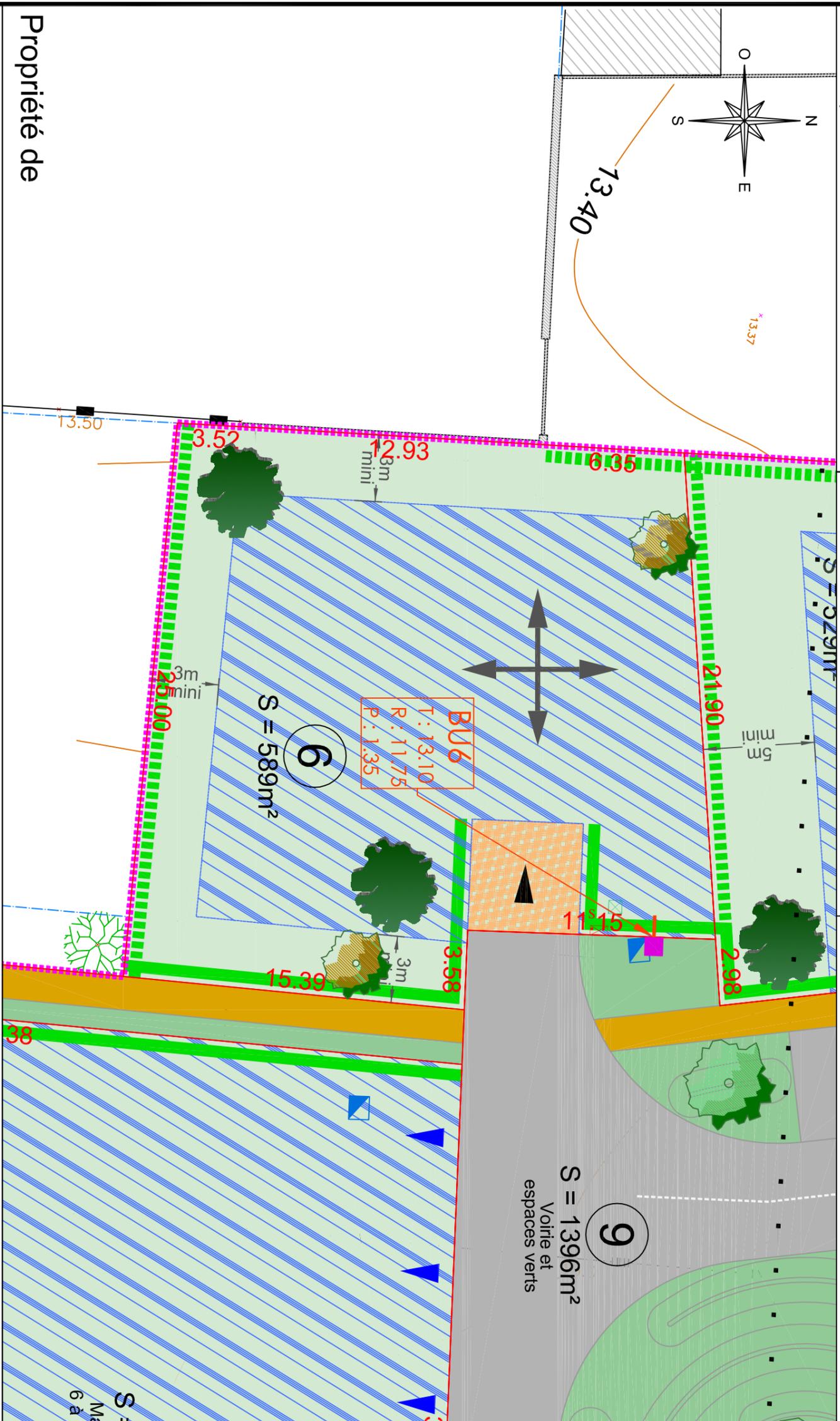


Tél : 02 32 40 05 13

Paysagiste



GAÏA PAYSAGISTE
213, rue du gros chêne
27110 FERUEL
02.35.34.00.66



Propriété de

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota*** : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs.

LEGENDE EXISTANT :

	: Mur plein		: Bouche à feu
	: Limite matricule		: Borne incendie
	: Bord de chaussée		: Accès
	: Bordure		: Regard Eau Usées
	: Bordure + caniveau		: Regard Eau Pluviales
	: Colonne		: Chambre France Hélicom
	: Hâle		: Signalisation routière
	: Pied de Talus		: Adress existants
	: Débord de Toit		: Eclairage public
	: cote de niveau terrain naturel avant travaux (réf. au NCF)		: Support électrique
	: cote de niveau terrain naturel avant travaux (réf. au NCF)		: Support France Hélicom
	: périmètre d'emprise du permis d'aménager		: Coffret électrique
	: Limite du P.L.U. - Zone Uhm / Zone N		: Coffret Gaz
	: symbole ouvrage privatif		: Gille et exaifor EP
	: symbole ouvrage mixte		: Compte eau
	: Limite de propriété		: Référence cadastrale
	: application cadastrale		: borne ancienne
	: borne ancienne		: borne nouvelle

LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

	: Voie mixte en enrobé		: Statiquement perméable
	: Béton		: Nœuds et espaces verts
	: sable stabilisé		: Cote altimétrique
	: Emplacement obligatoire des accès zone non constructible et non dose réservée aux entrées charnières (privatives à chaque lot) aménagé en béton à la charge de l'acquéreur		: Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charge de l'aménageur) (voir PA.8 programme des travaux)
	: nombre et position des accès non imposés		: Pose de 13 boîtes aux lettres en batterie. (à la charge de l'aménageur)

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

	: Hâle d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries, des espaces communs et des entrées charnières. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée derrière la haie à 1 m de la limite de propriété. (cf règlement écrit).
	: Haie d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit).
	: Plantation d'arbre à la charge de l'aménageur dont 2 arbres à grands développements.
	: Plantation d'arbuste à la charge de l'aménageur.
	: MESSIS de plantes hélophytes dans les dépressions des noues et du bassin à la charge de l'aménageur.
	: Planation d'arbre à la charge de l'acquéreur.
	: Banc posé à la charge de l'aménageur.
	: Arbre existants à préserver et leur état sanitaire est correct. Possibilité de les élaguer et de les abattre s'ils gênent les futurs aménagements ou constructions. En cas d'abattage, un arbre de la même essence doit être replanté.

LEGENDE IMPLANTATION :

	: Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du P.L.U. communal.
--	---

Nota : Les abris de jardins d'une emprise inférieure à 20 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible. Ils devront être implantés dans la partie arborée des lots.

LEGENDE RESEAUX :

	: Citerneau
	: Coffret de comptage électrique
	: Regard de branchement
	: Télécab 30x30 (tampon béton)
	: Branchements Ø19/25 ou Ø21/27 au P.M.16 sous fourneau Ø60 Ø16 et Ø20/25 et Ø21/27 au P.M.16
	: Bâche branchements eaux usées